



CLUB DES AMIS DU BEAUCERON

Fondé en 1922



ASSOCIATION NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE LA RACE DES « BERGERS DE BEAUCE »

Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture

Siège Social
29, rue Pierre Cloix
77690 Montigny sur Loing

Délégation n° 11 : Dpts : 14-27-50-61-76

Déléguée :

Mme Odile FAVEY-BLACKMORE
1 rue du Muguet – Le Boshion
27930 REUILLY
Tél : 02.32.34.75.03
E-Mail : odile.favey@wanadoo.fr

Déléguée adjointe :

Mme Lydie GROSS
1 Sente Louvet
27930 AVIRON
Tél : 02.32.39.35.96
E-Mail : lydiegross@msn.com

Chers Amis Beauceronniers,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre journée Beauceronne qui se déroulera le 25 Juin 2017 à partir de 9 heures à PREY, sur le terrain du Club d'Education Canine d'Evreux situé au lieu dit " Le Bois de la Cœur " (Plan au dos). Points GPS : 49.95151° et 1.24279°

Programme de la journée :

- Confirmations, expertises morphologiques, test de caractère.
- Présentation gratuite de lots d'élevage
- Ronde finale dotée de récompenses.

Jury pressenti :

- Morphologie : Madame Jeannine ANJORAN et Monsieur Lionel FAVEY-BLACKMORE
- Caractère : Monsieur Marcel DARIA

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de vous inscrire dès maintenant. Joindre la photocopie du certificat antirabique en cours pour les propriétaires venant de l'étranger.

L'adhésion au club " LES AMIS DU BEAUCERON " est obligatoire pour participer à cette manifestation. Copie de la carte d'adhésion 2017 à joindre à votre inscription, mais vous pouvez adhérer en même temps que vous inscrivez votre chien.

Adhésion simple : 20,00 €

Adhésion + abonnement à la revue : 50,00 €

Carte couple : (2 adhésions + 1 abonnement à la revue) : 57,00 €

Pour la confirmation apportez les documents suivants : certificat de naissance, formulaire d'examen de confirmation (vous pourrez aussi le prendre sur place) et carte de tatouage ou d'identification. Si votre chien est tatoué, vérifiez que le tatouage soit parfaitement lisible. Au besoin coupez ou rasez les poils. Un chien au tatouage illisible ne pourra pas être confirmé.

Rappel important : Suite à l'interdiction de la coupe d'oreilles et aux précisions apportées par le Ministère de l'Agriculture, tous les chiens nés après le 28 Aout 2008 et qui ont les oreilles coupées ne peuvent ni être jugés ni être confirmés.